Ethique

Charte éthique en matière de collecte de fonds

Lors des collectes de fonds, notre asbl entend respecter les devoirs et obligations suivants :

Transparence

Le Fonds informe régulièrement les donateurs de l'affectation des fonds et de l'état d'avancement des projets de recherche soutenus.

Confidentialité

Sauf autorisation expresse du donateur, le Fonds garantit l'anonymat du donateur et la totale confidentialité sur le montant de ses dons.

Parcimonie

Conscient de la responsabilité des fonds qui lui sont confiés, le Fonds entend gérer ses dépenses de fonctionnement avec la plus grande parcimonie. En aucun cas, le Fonds n'affecte plus de 20% de ses ressources de toutes natures aux frais d'administration générale. L'information financière annuelle quant à l'affectation des dons entre les dépenses de fonctionnement et le financement des projets de recherche est à la fois claire et complète.

Engagement moral

Le Fonds accepte les dons provenant de personnes physiques ou morales pour autant que leurs activités soient conformes aux réglementations belges et européennes.